



Département de l'Ardèche

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

Séance du 18 décembre 2024

Nombre de membres	
Afférent au CC	En exercice
70	70
Présent	Votant
47	52

Date de convocation

12 décembre 2024

Habitat – Convention PACTE 2025-2029

**N° de la délibération
2024-779**

Secrétaire de séance :
Laëtitia BOURJAT

Le 18 décembre 2024 à dix-huit heures trente,

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo s'est réuni à la salle Georges Brassens à Tournon-sur-Rhône sous la présidence de Monsieur Frédéric SAUSSET.

Présents : MM. Xavier ANGELI, Laurent BARRUYER, Pascal BIGI, David BONNET, Jean-Louis BONNET, Mmes Laëtitia BOURJAT, Lyliane BURGUNDER, MM. Patrick CETTIER, Pascal CLAUDEL, Mme Delphine COMTE, MM. Thierry DARD, Serge DEBRIE, Mme Christèle DEFRANCE, MM. Denis DEROUX, Yann EYSSAUTIER, Mme Myriam FARGE, M. Bruno FAURE, Mme Valina FAURE, M. Gilles FLORENT, Mmes Béatrice FOUR, Christine FOUR, M. Claude FOUREL, Mmes Annie FOURNIER, Isabelle FREICHE, MM. Michel GAY, Michel GOUNON, Mme Annie GUIBERT, M. Emmanuel GUIRON, Mmes Elisabeth JUNIQUE, Marie-Claude LAMBERT, Danielle LECOMTE, MM. Gilbert LA RUSSA, Jean-Louis MORIN, Mme Stéphanie NOUGUIER, M. Jacques POCHON, Mmes Isabelle POUILLY, Nathalie RAZE, Ingrid RICHIOUD, MM. Charles-Henri RIMBERT, Frédéric SAUSSET, Pascal SEIGNOVERT, Bruno SENECLAUZE, Xavier TRAVERSE, Jean-Paul VALLES, Roger VOSSIER, Jean-Christophe WEIBEL, Jean-Louis WIART.

Excusés : M. Pascal BALAY (pouvoir à Mme Stéphanie NOUGUIER), M. Paul BARBARY (pouvoir à Mme Valina FAURE), M. Guy CHOMEL (pouvoir à Mme Danielle LECOMTE), Mme Christiane FERLAY (représentée par sa suppléante Mme Christine FOUR), M. Pierre GUICHARD (pouvoir à Mme Lyliane BURGUNDER), Mmes Laurence HEYDEL-GRILLERE (représentée par son suppléant M. Xavier TRAVERSE), M. Laurent MAILLARD (pouvoir à Mme Nathalie RAZE), M. Régis REYNAUD (représenté par son suppléant M. Gilbert LA RUSSA), M. Xavier AUBERT, Mme Véronique BLAISE, M. Michel BRUNET, Mme Amandine DEYGAS, Mme Mélanie DONGEY, Mme Muriel FAURE, M. Patrick FOURCHEGU, Mme Isabelle GUILLIAUMET, M. Fabrice LORIOT, M. Pierre MAISONNAT, Mme Christelle MARION, M. Jean-Michel MONTAGNE, Mme Agnès OREVE, Mme Sandrine PEREIRA, M. Gérard ROBERTON, M. Vincent ROBIN, M. Alain SANDON, Mme Anne SCHMITT.

Vu l'arrêté inter préfectoral n°07-2021-10-28-00006 en date du 28 octobre 2021 entérinant les statuts de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo,

Vu le code de la construction et de l'habitation et notamment les articles R. 327-1 (PIG), L. 321-1 et suivants, R. 321-1 et suivants ;

Vu le Code de l'énergie et notamment son article L232-2 ;

Vu la délibération du Conseil d'administration de l'ANAH du 13 mars 2024 sur les Pactes territoriaux ;

Vu le Programme Local de l'Habitat (PLH) 2019-2025, adopté par la CA ARCHE Agglo le 6 février 2019 et en cours de renouvellement pour la période 2025-2030 ;

Vu le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), adopté par la CA ARCHE Agglo, le 3 février 2021 ;



Considérant que l'étude pré-opérationnelle propose le renouvellement des dispositifs de rénovation du parc de logements de l'agglo. Les besoins de rénovation sont nombreux et le mode de fonctionnement de l'agglo a trouvé une seconde légitimité dans la mise en place du PACTE au niveau national. Aussi il est proposé de conserver cette organisation locale à savoir :

- ✓ Un guichet Habitat, interlocuteur unique des propriétaires qui les conseille et les dirige vers le bon dispositif.
- ✓ Un dispositif de rénovation sur les 41 communes
- ✓ Un fonctionnement renforcé sur les secteurs OPAH

Dès 2025, ces dispositifs s'intègrent dans un cadre conventionnel avec l'Etat sous la forme d'un Pacte territorial. Ce Pacte permet de prétendre aux subventions de l'ANAH pour les frais d'ingénierie.

ARCHE Agglo répondra aux 3 volets du Pacte soit :

- VOLET 1 de dynamique territoriale auprès des ménages et des professionnels
- VOLET 2 d'information, de conseil et d'orientation des ménages (le guichet Habitat d'ARCHE Agglo est un ECFR)
- VOLET 3 d'accompagnement s des ménages, propriétaires bailleurs et copropriétés

Les objectifs de rénovation s'appuient sur les besoins identifiés par l'étude pré-opérationnelle. Un objectif de rénovation de 120 logements par an est visé (soit 600 logements sur 5 ans).

Près de la moitié des dossiers concerneront les projets d'adaptation en cohérence avec le vieillissement de la population relevé par l'étude du PLH. L'autre objectif principal reste la rénovation énergétique des logements (278 logements).

600 logements à rénover	ENGAGEMENTS	Logements aidés	Subventions aux travaux		Ingénierie		TOTAL
			total (hors façades)	moyenne par an (hors façades)	total	moyenne par an	
			ANAH	600	9 336 013 €	1 867 203 €	
3,24 ETP	<i>dont Drome</i>	<i>327</i>	<i>5 088 127 €</i>	<i>1 017 625 €</i>	<i>557 742 €</i>	<i>111 548 €</i>	<i>5 645 869 €</i>
	<i>dont Ardèche</i>	<i>273</i>	<i>4 247 886 €</i>	<i>849 577 €</i>	<i>465 638 €</i>	<i>93 128 €</i>	<i>4 713 523 €</i>
	EPCI	153	532 000 €	106 400 €	328 861 €	65 772 €	860 861 €
	Département	214	434 000 €	86 800 €	0 €	0 €	434 000 €

La subvention de l'ANAH est basée sur une part fixe et une part variable. Le reste à charge de l'agglo pour l'ingénierie dépendra du nombre de dossiers accompagnés déposés auprès de l'ANAH.

Considérant le projet de convention de Pacte territorial ;

Considérant l'avis favorable de la commission Aménagement Habitat du 26 novembre ;

Considérant l'avis du bureau du 5 décembre 2024 ;

Après en avoir délibéré à :

- 52 Voix pour
- 0 Voix contre
- 0 Abstention

Le Conseil d'Agglomération :

- **APPROUVE** le Pacte territorial annexé à la présente délibération et ses annexes
- **AUTORISE** le Président à le signer ainsi que tout document connexe,
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à accomplir toutes les formalités nécessaires à sa mise en œuvre,
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à solliciter les aides des partenaires.
- **DIT** que les dépenses seront prévues au budget

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Tous les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait certifié conforme,

Mercuriol-Veaunes, le 18 décembre 2024.

Signé électroniquement par : ~~Frédéric SAUSSET~~

Date de signature : ~~20/12/2024~~

Qualité : ~~Le président ArcheAgglo~~